



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

N° 42 – NOVEMBRE 2020

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel :

ccjdfrasne39@wanadoo.fr

<https://frasne-les-meulieres.fr/>

Contacts élus :

maire : Jean-Paul Chapin

03 84 72 78 82 ou 06 83 00 11 40

1er adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92 ou 06 37 31 86 92

2ème Adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11 ou 06 78 94 44 51

3ème adjoint : Joël COMTE

06 51 21 19 69

HORAIRES DE LA MAIRIE

Secrétariat

Le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Permanences du Maire

Mercredi de 18 à 19h

Vendredi de 14h à 16h30

EDITO

Chaque trimestre vous recevez ce petit journal qui vous relate la vie du village, vous annonce les prochains événements, festivités... et où le maire et le conseil municipal donnent diverses informations officielles.

Il est également ouvert à tout habitant-e, de 7 à 100 ans, qui aimerait nous envoyer des articles, des dessins, des poèmes ou des suggestions. Pour cela, vous pouvez utiliser l'adresse mail du bulletin : infofrasne@gmail.com. Vous pouvez également apporter vos contributions à la Mairie ou, pourquoi pas, rejoindre la commission Information.

Nous avons aussi le souhait de raconter l'histoire du village à travers les personnes qui y vivent. Pour cela nous pourrions venir à votre rencontre pour récolter vos paroles, souvenirs, photos...

Nous vous en reparlerons prochainement.

A bientôt

Lydia, Cécile et Bernadette

Cette année, ils sont cinq



Sitôt l'autorisation préfectorale donnée, ils ont ressorti tronçonneuses, coins, haches et avec enthousiasme et courage ont rejoint leur lot dans la forêt communale pour faire l'affouage !

L'affouage est la possibilité donnée par le Code Forestier (qui date de 1827) à un Conseil Municipal de réserver une partie des bois communaux pour l'usage domestique des habitants (chauffage et cuisine).

Alors cet hiver, au coin du feu, ils se souviendront de bons moments de partage, du froid, de la beauté de la forêt et apprécieront d'autant plus la douce chaleur de ce bois, résultat de leurs efforts...

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année la cérémonie de commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918 a été minimaliste. Le Maire, les trois adjoints (et notre photographe officielle !) ont rendu hommage aux combattants en lisant le texte proposé par la ministre déléguée auprès de la ministre des armées chargée de la mémoire et en déposant une gerbe devant le monument aux morts. Une minute de silence a conclu la cérémonie.



FRASNE, VILLAGE FLEURI MÊME L'HIVER !

La Commission fleurissement s'est retrouvée le 9 octobre. Notre village est classé en raison de ses sept croix pattées. Il a été décidé de les mettre en valeur durant les prochains mois.

Roger, toujours prêt à rendre service, s'est occupé de défricher autour de la croix qui se trouve dans le chemin des Lavottes et quelques petites mains ont commencé à « relooker » la croix à l'entrée du village côté Peintre. Le travail sera poursuivi cet hiver.

Depuis fin octobre, les massifs ont été désherbés pour préparer la plantation des chrysanthèmes.

Il est prévu également un gros nettoyage des murs du cimetière, du lavoir et des caniveaux un week-end du printemps.

Appel aux bonnes volontés !



LES CHRYSANTHEMES, EMBLÈMES DE LA TOUSSAINT

Comme tous les ans la commission fleurissement s'est fournie en chrysanthèmes auprès de M. Didier BERNARD, président du Cercle des amateurs de chrysanthèmes. Cette année encore il a prêté à la commune 2 pyramides qui sont installées au monument aux morts. Par ailleurs, il a offert à la commune ses invendus.

Nous remercions M. Didier BERNARD pour sa participation au fleurissement de notre commune.

Un peu d'histoire

Au Japon, le chrysanthème est la "fleur d'or" associée au soleil. Le nom "chrysanthemum" vient de deux mots grecs "khrusos" voulant dire "or" et "anthemon" signifiant fleur.

Appelé fleur jaune par les Chinois, ce sont les Japonais qui lui donneront le nom de fleur d'or.

En France, de par sa floraison automnale, il est l'emblème de la Toussaint. Il est vivace et peut résister à de basses températures.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du cercle : <http://www.cerclledesamateursdechrysanthemes.fr/>



Dominique Chapin

ROND-POINT D'AUTHUME



Bientôt un nouveau rond-point à Authume

Le Conseil Départemental a retenu la solution d'un carrefour giratoire à 4 branches en remplacement des deux carrefours. Avec un projet d'aire de covoiturage, d'un point d'arrêt pour les transports publics et de fluidifier les échanges en prenant en compte le trafic local.

La durée prévisionnelle des études et des travaux est estimée à un an. La date de mise en service est prévue en 2021, sous réserve de la durée des procédures réglementaires.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Dole

Le PLUi du Grand Dole a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération le 18 décembre 2019 (rendu exécutoire un mois après sa transmission au Préfet du Jura). Il est entré en vigueur le 24 janvier 2020 et prend fin en 2035. Des modifications ont été apportées par délibération complémentaire le 22 juillet 2020.

Il permet de mettre en œuvre les orientations suivantes :

- Répondre aux besoins quantitatifs en logements ;
- Agir sur le foncier pour produire différemment et maîtriser le développement résidentiel ;
- Réinvestir le parc existant pour renouveler / développer l'offre locative ;
- Proposer une offre plus adaptée aux publics fragiles ou à des besoins particuliers : seniors, jeunes, gens du voyage...
- Piloter la politique intercommunale de l'habitat : outils d'observation, aide à la pierre, Conférence intercommunale du logement.

Pour consulter le PLUi

Le PLUi du Grand Dole a été versé sur le Géoportail de l'urbanisme, vous pouvez le consulter en mairie ou sur geoportail.gouv.fr

LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE MOISSEY CONTINUE

Changement de saison, changement de fréquence.

Dorénavant, le marché se déroulera, pour la saison un peu plus froide, **le 2^e vendredi de chaque mois**. Même heure et même endroit.

Venez rencontrer les producteurs et artisans et découvrir les produits locaux : légumes, fromages, viande, tisanes, jus de fruits, confitures, escargots, miel, pain, vin, Infos : 0632686468



LIRE C'EST POSSIBLE !

Les médiathèques du Grand Dole et le Cric lire sont fermés en raison du confinement mais la **librairie Passerelle** à Dole propose un service de commande en ligne et retrait devant le magasin aux horaires habituels d'ouverture
Plus d'information : libpass@orange.fr

Et **Libre Livre**, sous l'ancien arrêt de bus du village fonctionne 7 jours sur 7, en toute circonstance est la solution de proximité à vos soifs de lecture !



COVID—Foire aux questions



Le décret du 29 octobre 2020 prévoit les mesures relatives au confinement.

Comment comprendre la notion de « service public » utilisée pour justifier un déplacement dérogatoire ou l'ouverture d'un ERP ?

La notion de « service public » doit être ici comprise comme l'ensemble des administrations, et des opérateurs. Elle couvre possibilité pour un usager de se rendre à Pôle, à La Poste ou à la mairie !

Est-il possible de rendre visite à ses proches en EHPAD ? Oui, cela est possible en remplissant la case « motif familial impérieux » dans l'attestation dans le respect des protocoles sanitaires des établissements.

Peut-on se déplacer pour accéder dans un jardin non attenant ?

Il est possible de se rendre dans un jardin, même situé au-delà d'un kilomètre, si cela correspond à un déplacement lié à un besoin de première nécessité (culture potagère, notamment).

Est-il possible d'aller chasser ? La chasse de « loisir » n'est pas autorisée. Les battues administratives ou tout autre type de chasse autorisée dans le cadre du plan de chasse, pour la lutte contre les dégâts aux cultures ou encore pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage sont possibles : il convient de cocher la case « participation à des missions d'intérêt général ... » de l'attestation de déplacement dérogatoire.

Les activités sportives périscolaires sont-elles autorisées ?

Les activités sportives directement liées à l'activité des écoles et établissements scolaires, sont possibles. Les activités sportives extra-scolaires ne sont par contre pas autorisées.

Les déchetteries sont-elles ouvertes ?

Oui, tous les services publics ont vocation à continuer à accueillir les usagers. Jusqu'au 25 mars (horaires d'hiver), la déchetterie de Montmirey-le-Château est ouverte le mercredi (9h30-11h45) et le samedi (9h30-11h45 et 13h30-16h45).

Et l'affouage ?

Bonne nouvelle ! C'est possible (la preuve en Une). Il suffit de cocher la case « achat de 1^{ère} nécessité » sur votre attestation.

AGENDA

SAPIN DE NOËL

Samedi 12 décembre à 15h

Le **comité des fêtes** vous invite, petits et grands, à l'installation et la décoration du Sapin de Noël.



EXPOSITION

L'exposition de Noël à la Maison des Meulières est reportée, sous une autre forme, peut-être au printemps.



COLIS de NOËL

Cette année, 13 personnes (de 70 ans ou plus) du village recevront la visite des membres du CCAS le **samedi 12 décembre**.

Les colis de Noël qui leur sont offerts sont constitués de produits de la fruitière de Chevigny et de l'épicerie La Mauvaise herbe.



PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira le vendredi 11 décembre 2020 à 20H00.

Le public est admis en nombre limité en raison du protocole sanitaire.